

LE PUBLICISTE.

PRIMEDI 1^{er}. Nivôse, an VIII.

22 Dec 1799



Noms des conseillers d'état. — Traitement qui leur sera accordé. — Résolution qui accorde un domaine national à Sieyès. — Pertes énormes essayées par le grand visir dans le désert. — Détails importans sur les forces des rebelles de l'Ouest. — Distribution des commandemens entre leurs chefs. — Etat de ceux qui ont accepté la constitution dans Paris. — Nouvelles diverses.

TURQUIE.

De Constantinople, le 15 novembre (24 brumaire).

La Porte a reçu des dépêches officielles du grand-visir, qui annonce que Bonaparte a quitté l'Égypte. On ignore les mesures qu'il a prises pour s'embarquer & échapper à tous les bâtimens qui croisent sur la côte depuis Damiette jusqu'à Alexandrie. On prétend que le général Kleber, peu tranquille sur les suites de l'indiscipline des troupes, depuis le départ de Bonaparte, cherche à négocier une capitulation au moyen de laquelle il pourroit retourner en France avec son armée. Quoi qu'il en soit de ce bruit assez peu vraisemblable, on dit que le grand-visir étoit arrivé à Jaffa au milieu de vendémiaire; & après s'être reposé quelques jours, il devoit franchir le désert de Gaza & entrer en Égypte. Le commodore Sydney-Smith & Seid-Aly-Bey doivent continuer leurs opérations avec sa marche, & faire une diversion en attaquant avec leurs forces la ville de Damiette.

La Porte a appris avec regret la mort d'Adul-Fetta-Bey, commandant de l'armée navale & des troupes de débarquement. Il a été massacré, le 18 vendémiaire, dans l'isle de Chypres, par quelques séditieux échappés de la malheureuse affaire d'Aboukir, & qui ont été livrés par leurs camarades pour subir le châtimement qu'ils ont mérité.

La flottille russe, qui avoit mis à la voile de Bujukdere, le 6 vendémiaire, a été retenue plusieurs jours aux Dardanelles par les vents contraires.

Le général républicain Rose est mort, le 5 brumaire, à la suite d'une maladie de langueur, dans la prison des Septours.

ITALIE.

Extrait d'une lettre particulière de Gènes, du 9 décembre (23 frimaire).

C'est un spectacle assez curieux que celui de notre dernière révolution, de sa facilité, de sa rapidité. On diroit que c'est une lettre-de-change tirée par la république française, & acquittée par la nôtre avec une exactitude ponctuelle.

Il faut avouer qu'il se trouvoit entre les deux pays une analogie remarquable de circonstances, de positions, de besoins, de plaintes, de mécontentement, de désir actif, & de force mieux. Les choses alloient parmi nous de pire en pire. Le désordre, la mauvaise administration, les querelles entre individus, le défaut d'union & de force dans le gouvernement, tout appelloit un système.

Vous sentez que ce sont en général les amis de la France, & des principes qui viennent de prévaloir aussi en France, qui l'ont emporté ici. Aussi notre république sera moins tumultueuse, moins livrée aux brouillons. On ne sauroit croire combien les anglo-génois, les austro-génois voient leurs actions baisser par cet événement & ses suites probables. Rien ne tue l'aristocratie & la contre-révolution, comme la modération établie dans la révolution; rien ne prépare mieux aussi les mesures pacifiques.

Il faut le dire, ce ne sont pas les républiques qu'aucune puissance avoit un véritable & direct intérêt à détruire; ce sont les républiques remuantes, agitées, flottantes & inquiétantes pour leurs voisins comme pour leurs habitans.

P R U S S E.

Essel, le 13 décembre (22 frimaire).

La majeure partie des troupes Prussiennes qui occupoient des positions sur les frontières du duché de Berg ont reçu l'ordre d'aller reprendre les cantonnemens qu'elles avoient quittés dans l'intérieur de la Westphalie. Le corps d'observation, commandé par le général Schladen, va également quitter la rive droite du Rhin pour se rendre de nouveau sur le Weser & dans l'évêché de Munster. C'est d'après l'arrivée d'un courrier de Berlin que ces dispositions ont été adoptées. On croit que le général Schladen & son état-major vont se rendre à Minden, où le quartier-général seroit établi. Plusieurs régimens qui étoient en route vers la Westphalie rétrogradent & reviennent dans les garnisons d'où ils étoient partis.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE D'ANGLETERRE.

Extrait de la lettre d'un adjoint aux adjudans-généraux de l'armée d'Angleterre.

D'Angers, le 26 frimaire.

Je suis arrivé ici le 23, envoyé de Rennes auprès du général en chef Hédouville, pour une mission relative à la pacification avec les royalistes. Ceux-ci m'ont escorté jusqu'aux portes d'Angers depuis Pontacé, leur quartier-général. J'ai fait seize lieues au milieu d'eux & de leurs cantonnemens; ils m'ont très-bien accueilli, & nous les accueillons de même quand ils viennent chez nous.

J'ai dîné avant-hier avec deux d'entr'eux, chez le général en chef. J'y dîne encore aujourd'hui avec d'autres. J'ignore quand Hédouville me renverra à Rennes; il me retient ici sans doute pour quelque autre mission, du moins je le présume.

Je ne sais si l'on parviendra à faire la paix avec les mécontents de ces contrées qui prétendent avoir en tout 150 mille hommes; mais j'en doute beaucoup. Dans tous les cas, ce n'est pas leur nombre qui nous effraie. Il est d'ailleurs infiniment moindre qu'ils

ne le disent ; mais ce qui affligera le plus, si la guerre recommence, ce sont les malheurs inévitables qui en seront la suite pour toutes ces contrées & leurs habitans. Leurs troupes sont très-peu disciplinées ; elles sont en général fort mal tenues, mal armées & mal équipées. Leur cavalerie est nulle, ainsi que leur artillerie ; & je ne leur connois que quelques pièces dans le Morbihan & celles qu'ils ont prises au Mans. La désertion & la défection dans les deux partis peuvent être considérées comme se balançant. Tous les jours il déserte quelques-uns de nos soldats : de même tous les jours il vient à nous quelques royalistes. Ils faut bien nourrir leurs troupes ; mais elles ne reçoivent que peu ou point de solde.

Telle est à-peu-près la situation actuelle de cette armée de mécontents qu'on a laissé grossir à vue d'œil. Elle est partagée en cinq grandes divisions, & occupe presque toute la ci-devant Normandie, sous les ordres de Frotté qui j'ai vu à Pouancé, & qui est un homme d'un physique remarquable, âgé de 28 à 30 ans, & ayant l'air très-délié. Il commande aussi tous les pays adjacens. Sa division s'étend jusqu'aux environs de Paris.

La Prévelay commande du côté du Maine une partie de l'Anjou, & une partie de la ci-devant Bretagne.

Bourmont commande le Haut-Maine, le Haut-Anjou, la Touraine & les pays adjacens.

Châtillon commande la Haute-Bretagne, le Bas-Anjou, &c.

Georges commande toute la Basse-Bretagne, & principalement le Morbihan ; ce Georges est le seul des généraux en chef qui soit de ce qu'on appelloit le *niers-état*. Il a beaucoup de force & de confiance.

Dautichamp commande toute la rive gauche de la Loire, qui comprend la Vendée, &c.

Il paroîtroit, d'après ces détails, qu'il y a six chefs principaux ; mais je pense que la Prévelay n'est qu'un chef secondaire sous les ordres de Châtillon.

De Brest, le 18 frimaire.

Une expédition est prête à sortir de ce port ; mais sa destination est encore inconnue : elle est composée du vaisseau *l'Argonaute*, des frégates *la Sémillante*, *la Cocarde*, & de la corvette *la Tactique*. C'est le général Bedout qui en a le commandement.

De Vannes, le 22 frimaire.

Les chouans ne rentrent dans leurs foyers que bien armés ; ils ne cachent point l'intention de renouveler sous peu les horreurs de la guerre. Ils ont des embaucheurs jusques dans les grandes communes. Ils ne paroissent pas douter que celles de l'Orient et de Brest même ne soient bientôt en leur pouvoir. Georges, leur chef, homme féroce, mais doué de quelques moyens qui le rendent dangereux, les dirige vers ce but. Les intelligences qu'il entretient de toutes parts donneroient de vives inquiétudes, si l'on n'étoit persuadé que le gouvernement et les généraux prendront des mesures promptes et efficaces pour déjouer ces complots.

De Nantes, le 22 frimaire.

Les conférences de Candé pour la pacification des chouans, ayant été prolongées plus qu'on ne l'avoit d'abord pensé, on en tire un bon augure pour le succès de cette pacification. Ce qu'il y a de certain, c'est que plusieurs paysans de Sainte-Luce, qui y avoient été enlevés par les chouans, sont rentrés chez eux ; & ils ont assuré qu'ils avoient été renvoyés.

Le 24, il y a eu dans la Vendée, depuis deux ou trois jours, une assemblée de paysans convoqués, dit-on, par Lecouvreur (on croit que c'est à Montebert). Il s'agissoit de les décider à se lever ; ils s'y sont refusés, & sont retourné chez eux avec la résolution de rester tranquilles.

De Strasbourg, le 26 frimaire.

Tous les jours nous voyons arriver ici de nouvelles troupes de l'armée du Rhin. Plusieurs généraux sont également ici. La plus grande partie de l'aile gauche se concentre entre

le fort Vauban & Plobsheim, à trois lieues d'ici, sur la route du Neuf-Brisack. Elles se cantonnent dans les villages ; mais elles sont assez concentrées pour pouvoir se réunir au premier signal. Tout semble annoncer que, malgré l'hiver & la rigueur de la saison, la campagne sera ouverte sous peu ; & que l'aile gauche de l'armée du Rhin débouchera par Kell, pour rentrer dans la Suabe, tandis que l'armée de Suisse attaquera sur d'autres points.

Il ne reste sur le Bas-Rhin qu'un petit corps de troupes, sous les ordres du général Sabathier, entre Worms & Spire, pour observer les mouvemens des Autrichiens à Manheim, & un autre plus considérable en avant de Mayence.

La garnison de Kell s'est avancée, ces jours derniers, jusqu'à Suntheim, & en a délogé les ennemis, & y a établi son avant-garde.

Une partie de la solde arriérée a été payée ces jours derniers aux officiers & soldats de l'armée du Rhin : on a annoncé que le reste de l'arriérée sera exactement payé avant le 15 nivôse. Cependant le service manque entièrement. Les fournisseurs ne veulent plus rien donner. On dit même que les habitans de cette ville seront obligés de nourrir, pendant un mois, toute la garnison.

Le général Gudin a passé par notre ville pour se rendre en Suisse ; il y sera employé en qualité de chef de l'état-major de l'aile droite de l'armée.

Le citoyen Mallarmé, délégué consulaire, est toujours ici. Il paroît qu'il ne fera point de changement parmi les fonctionnaires publics.

De Paris, le 30 frimaire.

On dit que c'est le 3 de cette décade, que les nouveaux corps soient entièrement complets. On dit par exemple, qu'il n'y aura guère d'abord que 60 membres du tribunal ; mais on le complètera promptement.

On a dû lire hier chez le consul Bonaparte les loix organiques & réglementaires de la constitution.

— On cite parmi les conseillers-d'état déjà nommés Röederer, Petiet, Bougainville, Fleurieu, Sémonville, Maret, Regnaud (de Saint-Jean-d'Angely), Doulot, Regnier, le général de Jean, Clarke, Cretet, Lacue, Boulay (de la Meurthe), Jacqueminot, Kellermann, Gensendi.

Il y en a encore trois de plus. Il paroît que Volney & Desmeuniers, qui d'abord avoient été désignés aussi, ont été placés dans le sénat conservateur.

— On dit que le traitement des conseillers d'état sera de 20 mille francs.

— Le 28 frimaire, à trois heures, on a apporté au ministère de l'intérieur, le relevé des votes de Paris. Il y a déjà alors 12,440 acceptans & 10 refusans, indépendamment des 12 mille votes de la garnison. On observe qu'il va peu aux municipalités ; et beaucoup plus au département.

— Lecointre (de Versailles) est à Paris, dans le petit nombre des non-acceptans.

— Toutes les affaires semblent suspendues jusqu'au moment où la constitution sera en activité. On est trop occupé de ses espérances ou de ses craintes personnelles, relativement à la distribution des places, pour songer beaucoup à chose publique.

— On dit que la garde des consuls sera composée de 200 hommes, dont 2 escadrons de grosse cavalerie ; un escadron de cavalerie légère ; une compagnie d'infanterie légère

le reste de grenadiers, qui formeront un corps d'environ 1000 hommes.

— Le château des tuileries prendra le nom de palais du gouvernement, parce que les consuls y seront logés.

— « J'entends toujours parler de principes, dit un de nos écrivains. J'ai lu l'histoire & je n'ai point vu qu'on gouvernât avec des principes. L'art du gouvernement n'est que celui de concilier, autant qu'il est possible, tous les intérêts, & quand il ne peut les concilier, de sacrifier le plus petit au plus grand.

« Les révolutionnaires ne veulent pas qu'on les poursuive pour leur opinion, & ils ont raison; mais un sentiment religieux est plus qu'une opinion. Ils ne doivent pas vouloir non plus qu'on proscrive les hommes pour leur religion. Il ne suffit pas d'avoir raison pour soi; il faut l'avoir aussi pour les autres.

« Le seul devoir du gouvernement est donc de faire cesser toute proscription dont un culte quelconque est l'objet; le reste s'arrangera de lui-même ».

— Un arrêté des consuls, en date du 20 de ce mois, règle la répartition d'un million de secours entre les femmes, dont les maris sont employés à l'armée d'Egypte.

— On dit que le projet d'établir en France une amirauté, a perdu beaucoup de sa faveur. Le conseil d'état rendra à-peu-près inutiles ces sortes d'institutions, parce que de-là se répandront des laines sur les différentes parties de l'administration publique, & que les ministres pourront aussi puiser à cette source celles qui leur manqueraient.

— Il y a des changemens dans l'administration des postes. Les nouveaux administrateurs sont le frère de Sieyès; le citoyen Bernard, beau-père du citoyen Récamier; Anson, Forié & Anguis.

— On attribue la destitution des administrateurs de la loterie à ce que, contre les réglemens, ils ont reçu, une demi-heure après le dernier tirage, les registres d'un des bureaux de Paris. Il s'est trouvé, dans ce bureau, un lot de 300 mille francs, que les consuls ont néanmoins fait payer.

— Le gouvernement s'occupe avec la plus grande activité des moyens d'assurer l'approvisionnement & l'habillement de nos armées. C'est là un des principaux objets du travail journalier de Bonaparte avec Berthier.

— Le ministre de l'intérieur a nommé le célèbre antiquaire Visconti, ex-consul de la république romaine, à la place de *Surveillant du Musée des Antiques*.

— Le citoyen Fonscuberte, ci-devant commissaire de la marine & du commerce à Amsterdam, va remplacer Roxante à Cadix, en qualité de commissaire-général de nos relations commerciales en Espagne.

— C'est définitivement au consulat de Barcelonne qu'est nommé le citoyen Dannery, ancien consul à Malaga, & depuis en Amérique, l'un des hommes à qui les relations commerciales & politiques de la France sont le plus familières & qui recommande le plus ses connoissances par la moralité de son caractère.

— On prétend que les artistes chargés de placer dans la grande cour de la maison des Invalides, les chevaux antiques de Venise, se proposent de les faire dorer de nouveau. On a peine à croire à ce projet; mais on réclame, au nom de tous les antiquaires, contre une pareille opération. Il faut laisser à ces monumens leur rouille antique.

— La célèbre Lebrun, si connue par son talent pour la peinture, est, depuis plusieurs années, dans les pays étran-

gers. Elle étoit sortie de France à la faveur d'une loi qui permettoit aux artistes de voyager pour leurs études. Son nom a cependant été inscrit sur la liste des émigrés; & son mari qui s'occupe depuis plus de trois ans des moyens de la faire rayer, n'a pu encore y parvenir. Il vient de présenter aux consuls une demande appuyée des signatures des hommes de lettres & artistes les plus distingués. On doit espérer qu'elle aura plus de succès que les précédentes.

— Des réformes ont eu lieu dans les administrations municipales de Lyon.

Le délégué consulaire a demandé aux négocians de la même ville une avance de quatre cents mille francs. Elle a dû être accordée.

— Le citoyen Maret, frère du secrétaire-général, est commissaire du gouvernement près le département de la Côte-d'Or.

— L'épouse de Baraillon a été, il est vrai assassinée par des chouans. Elle a reçu dans les reins un coup de bayonnette. La blessure, quoique très-profonde, n'est pas mortelle. Elle a reçu en outre, dans la poitrine, deux coups de stilet, qui, grâces à ses vêtemens, n'ont fait qu'effleurer la peau.

Sa fille a été étranglée; mais on est arrivé assez tôt pour couper la corde avant qu'elle eût expiré. Du reste, tout a été pillé ou brisé dans la maison.

— On dit que les chouans sont entrés à la Fleche, département de la Sarthe; qu'ils y ont enlevé 18 acquéreurs de domaines nationaux, tué le commandant de la garde nationale, & arrêté 120 hommes.

— Il regne, dit-on, à Grenoble, une sorte d'épidémie qui y est venue d'Italie.

— On mande de Strasbourg que l'armistice conclu par le général Lecourbe avec le général Starray, ne devoit durer que 5 jours, en cas que l'archiduc Charles refusât de le ratifier, comme il s'y est en effet refusé.

— Nous avons en ce moment 15 mille hommes réunis au Mans, pour marcher contre les chouans, s'ils continuent à se jouer de la suspension d'armes.

— Le directoire helvétique a fait demander aux membres de l'ancien gouvernement de Zurich 480 mille francs à titre d'indemnité, pour les patriotes opprimés. Les ci-devant magistrats de Zurich répondent qu'ils n'ont fait qu'exécuter les lois qui existoient alors.

— La nomination du cardinal Maury à la papauté ne peut être qu'une fable. On la publie sous la date du 21 frimaire. Comment seroit-elle parvenue si promptement de Venise à Paris?

— On dit que, loin d'être entré en Egypte, le grand-visir a éprouvé les plus grands désastres dans le désert, & que plus de la moitié de son armée y a péri par la famine & les maladies.

Au rédacteur du Publiciste.

Les rênes du gouvernement viennent d'être remises dans des mains habiles. Déjà les âmes se r'ouvrent à l'espérance, à la confiance: la bienfaisance va-t-elle donc aussi renaitre?

Un homme tombe, ces jours derniers, porte Saint-Honoré, dans un état convulsif. La multitude l'environe: une femme se jette dans la foule; jeune, jolie & sensible, non pas de cette sensibilité qui ne sait que s'évanouir à la vue des maux d'autrui; mais de celle qui sait effectivement les soulager. Elle voit que ce n'est point un accès d'épilepsie, mais un accident nerveux. *Ces malheureux, dit-elle, a peut-être sur lui des renseignemens écrits sur son état: qu'on le fouille!* En effet, on trouve dans sa poche un flacon, enveloppé d'un papier, avec ces mots: *Qu'on me donne 25 gouttes de liqueur de Hoffmann!* Mais le flacon étoit vuide. Elle s'en va.

pare & court à une pharmacie voisine. Elle étoit en course du matin, sans poches & sans argent. Un commissaire des guerres passe. *Donnez-moi, je vous prie, monsieur, douze sols.* Il tire sa bourse, la lui remet, et se retire à l'écart. Elle revole près de l'infortuné. La liqueur calme promptement ses accidens. Il recouvre ses sens, & tout en exprimant sa vive reconnaissance à cette femme, il semble lui reprocher le bienfait qu'elle lui rend d'une vie qui le condamne à l'excès de la misère & au plus affreux désespoir. Elle tenoit la bourse : c'étoit un dépôt. Elle ne pouvoit point en disposer. Elle cherche et aperçoit le commissaire des guerres. Il vient à elle. *J'ai tout vu, tout entendu, femme bienfaisante ! permettez que je prévienne vos intentions charitables.* Il reprend sa bourse, l'ouvre, en tire les dix louis en or qu'elle contenoit, les remet au malheureux, et disparaît.

Signé, A. A. C. de V.

COMMISSION DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 30 frimaire.

Sur le rapport de Berenger, la commission prend la résolution suivante :

Art. 1^{er}. Le ministre des relations extérieures est autorisé à disposer de la somme de 676,925 francs, sur les quatre millions accordés par la loi du 12 fructidor au 6, pour les dépenses de son département pendant l'an 7.

II. Cette somme sera distribuée comme il suit :

1^o. Aux Français détenus dans le Levant & en Barbarie, 380,000 francs.

2^o. Indemnités accordées à la légation de Rastadt, 166,903 f.

3^o. Dépenses occasionnées par la translation des archives du département des relations extérieures, 130,000 francs.

III. Ces dépenses font partie du service de l'an 7.

La commission avoit renvoyé, à la section des finances, le rapport suivant des consuls de la république :

« Citoyens représentans, les consuls de la république s'unissent au vœu, unanimement manifesté par les deux commissions législatives, en vous proposant de décerner au citoyen Sieyes un témoignage éclatant de la reconnaissance nationale.

« Ce citoyen, qui après avoir éclairé les peuples par ses écrits & honoré la révolution par ses vertus désintéressées, refusa d'abord la première magistrature, & ne l'accepta ensuite que par le sentiment des dangers dont elle étoit entourée, est assurément digne de la distinction que vous lui destinez & sur laquelle un refus ne lui sera pas permis, lorsque les organes de la loi auront parlé.

« Les consuls de la république, afin d'adhérer à votre désir & en conformité de la loi du 19 brumaire, vous font la proposition nécessaire & formelle de décerner au citoyen Sieyes, à titre de récompense nationale, la propriété de l'un des domaines qui sont à la disposition de l'état ».

Signés, les consuls de la république, BONAPARTE, ROGER-DUCOS.

Arnoul, au nom de la section des finances, fait sur le message précédent le rapport que voici :

« Les consuls Bonaparte & Roger-Ducos, par leur message du 29 frimaire, prennent l'initiative en exprimant les sentimens de reconnaissance dont nous sommes tous animés, comme la nation française, pour le cit. Sieyes ; ils vous font la proposition formelle de lui décerner à titre de récompense nationale la propriété & l'un des domaines qui sont à la disposition de l'état.

« Citoyens représentans, sans doute il suffit à la gloire du citoyen Sieyes d'avoir éclairé les peuples par ses écrits, d'avoir honoré la révolution par ses vertus désintéressées, & de s'être soumis au joug de la première magistrature alors seulement que de grands dangers la rendoit digne de

sa grande sollicitude pour sauver de l'oubli ou de l'outrage le nom français. Sans doute il suffit au bonheur du citoyen Sieyes d'être parvenu par l'activité de son ame à reconstituer l'édifice social de rester environné de l'estime des peuples ses contemporains, & d'avoir encore la félicité des générations successives pour objet de ses méditations habituelle.

« Mais, citoyens représentans, s'il ne manque rien à la destinée morale de Sieyes, ne nous reste-t-il pas à signaler par une marque éclatante les travaux de cet excellent citoyen ? La gratitude de la nation n'est-elle pas aussi une institution conservatrice du mécanisme social ?

« Lorsqu'à travers des siècles d'ignorance & de despotisme on voit s'élaner à de grandes distances une découverte utile, une conception heureuse, un homme extraordinaire, un consolateur de l'espèce humaine, n'est-il pas du devoir de ceux qui se trouvent alors les dépositaires de l'autorité publique & en qui résident l'espérance de la nation, de fixer par un signe national, & pour ainsi dire parlant à tous les sens, la mémoire du phénomène qui doit améliorer la condition des hommes ? C'est donc, citoyens représentans, comme une appendice inséparable de l'institution politique que vous ferez une loi au citoyen Sieyes d'accepter un témoignage spécial de la reconnaissance nationale, dont le gouvernement actuel doit se montrer l'interprète ; d'après ces considérations, votre section des finances vous propose le projet de résolution suivant » :

« La commission, considérant qu'il est instant pour la stabilité de toute institution politique de donner des témoignages éclatans de gratitude aux citoyens qui ont rendu de grands services à la patrie, prend la résolution suivante :

« Le domaine national de Crosne, département de Seine & Oise, ou tout autre équivalent, est décerné en toute propriété pleine & entière au citoyen Sieyes, à titre de récompense nationale ».

Ce projet de résolution est adopté.

COMMISSION DU CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 30 frimaire.

La commission a approuvé trois résolutions. La première porte que les 150 mille francs accordés à la famille du général Duphot, seront acquittés par le ministre de la guerre, sur le crédit qui lui a été ouvert pour les dépenses de l'an 7. La seconde concerne les rôles pour les contributions de l'an 8. La troisième est relative aux ingénieurs & élèves des écoles d'application, qui sont de la réquisition & de la conscription.

La commission s'occupe ensuite de la résolution qui confirme l'échange fait entre la république et la veuve Simanin. Elle rejette l'acte d'urgence, et s'ajourne à demain.

Frédéric et Jenny, ou l'Enfant de la Sacristie. Prix, 1 fr. 50 cent. pour Paris, & 2 fr. par la poste pour tous les départemens. Cet ouvrage se trouve chez Sombert, libraire, boulevard Martin, n^o 11, vis-à-vis l'ancien Opéra.

La lecture de ce roman est attachante ; le titre seul doit faire sentir que le style en est un peu libre ; mais du reste, il est agréable & coulant. Les ouvrages de ce genre sont toujours sûrs du succès ; nous ne doutons pas de celui de *Frédéric et Jenny*.

Voyage autour du palais Egalité, par S... E... Prix, 75 cent. & 1 fr. franc de port. A Paris, chez Moller, imprimeur, rue & couvent des Filles-Thomas, en face celle-Vivienne ; & chez les marchands de nouveautés.

A. FRANÇOIS.

De l'Imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n^o 423.